



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix mai s'est réuni dans la salle de mairie sous la présidence de Mme Catherine SCHAEFFER, Maire.

Présents : Maïa BERTHELON, Valérie BERTOIS, Jérôme DAUNAY, Cyrill JAUSSAUD, Yves JAVOUREZ Sébastien MONNET, Frédéric PERRET, Ouahiba TOURNIER, Yannick TREILLES

Absente excusée : Marie-Josèphe FRAICHARD

Secrétaire de séance : Valérie BERTOIS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021 :

Le compte rendu du conseil du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Projet d'aménagement du PLUI petite montagne :

Le 1^{er} février 2018, le conseil communautaire Petite Montagne a validé un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le 17 décembre 2020, le conseil communautaire Terre d'Émeraude Communauté a pris acte de la tenue du débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI Petite Montagne.

Un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu dans au sein de chacune des communes membres de Terre d'Émeraude et au sein du Conseil Communautaire au moins deux mois avant l'arrêt du projet de PLUI conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Entendu l'exposé du Maire concernant les deux principaux axes du PADD (mise en valeur des ressources environnementales et territoire de proximité solidaire, le conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et la tenue de ce débat est formalisée par une délibération.

Délibération transfert de compétence mobilité :

Lors de sa séance du 31 mars 2021, le conseil communautaire a décidé le transfert de la compétence mobilité à Terre d'Émeraude Communauté. Cette compétence est exercée par la région Bourgogne Franche Comté et certains services seront transférés à la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert de la compétence mobilité à Terre d'Émeraude communauté.

Délibération pour créances douteuses :

Les collectivités doivent provisionner un montant égal à 15% des restes à recouvrer sur des créances de plus de 2 ans.

Les sommes dues au 31 décembre 2019 s'élèvent à 807.26 euros pour le budget communal et 492.60 euros pour le budget eau. Il convient donc de provisionner la somme de 125 euros pour le budget communal et 75 euros pour le budget eau.

Une somme de 549.48 euros a été admise en non-valeur sur le budget eau.

Devis travaux d'électricité chalet des Louvières :

Le maire présente des devis pour la modification de l'éclairage de la petite salle et de la modification l'installation électrique des chambres au Chalet des Louvières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise BORNAREL d'un montant de 1 678.21 € HT pour la modification de l'éclairage de la petite salle et 4 436.68 € HT pour la modification de l'installation électrique des chambres.

Choix du nouveau gérant du chalet des Louvières :

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la location gérance du Louvières est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. Un avenant avait été pris pour honorer les réservations repoussées en raison du COVID. Cet avenant prendra fin au 31 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la gérance du chalet des Louvières à Monsieur Mathieu CAFFENNE à compter du 1^{er} août 2021. Le montant du loyer sera de 550 €.

En accord avec la commune, le nouveau gérant s'engage à effectuer des travaux de rénovation des chambres et de la cuisine (peintures et sol dont l'achat des fournitures est assuré par la commune). En contrepartie, la commune ne facture pas les loyers pour une durée d'un an, soit du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022.

Organisation des bureaux de vote :

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin. En raison des mesures sanitaires, les bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente située 1 Le petit chemin et ils seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Communication :

-Pique-nique des Crozatiers : Le conseil municipal décide d'offrir un apéritif convivial à tous les administrés de la commune le 3 juillet à 18h30 au pré du Frêne. Des tables et des chaises seront mises à disposition ainsi qu'un barbecue pour que les convives puissent cuire les grillades qu'ils auront apportées ainsi que couverts et assiettes. L'apéritif sera agrémenté par la participation de musiciens.

-inscription carte jeunes : les élèves du primaire, collège et lycée peuvent venir s'inscrire à la mairie ou envoyer un mail avant le 23 juin à 12 heures.

-inscription transports scolaires : les inscriptions seront ouvertes à compter du 7 juin sur le site de la région.

Le maire, Catherine SCHAEFFER